



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 mars, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, GIRARD Cathy, GUICHARD Cécile, SAINTE FOIE Lydia, MARTIN Michèle, SILLIERES Jean-Raymond, CARTAUD Gérard, DUFFORT Christopher, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude, VAISSE Jacques Michel.

Excusé(e) :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jean-Raymond SILLIERES, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Décision particulière :

Compte tenu des conditions sanitaires particulières, le Conseil décide à l'unanimité que la réunion doit se tenir à huit-clos, en respectant les gestes barrière.

Demande de Monsieur le Maire d'accueillir Monsieur ANDRIEU Guy.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter Monsieur ANDRIEU Guy, agriculteur de la commune, qui l'a sollicité et qui souhaite intervenir au sujet de l'entretien des chemins et des fossés.

La proposition reçoit un avis favorable du Conseil. Monsieur ANDRIEU souhaite soumettre au conseil l'idée de favoriser l'installation de haies champêtres aux abords des routes et chemins dans le but de protéger ces derniers. En effet il est constant et surtout lors des intempéries comme connues cet hiver, qu'à certains endroits on assiste à des glissements de terrains et éboulements qui ont pour effet de boucher les fossés, et lors des pluies hivernales l'eau est amenée à stagner ce qui a pour effet de lever le bitume et entraîne une dégradation inexorable des chemins.

Bien entendu cela ne pourra être fait qu'avec l'accord des exploitants et propriétaires des terrains.

Le coût de la plantation est d'environ 2,60 € le mètre linéaire des subventions sont possibles ramenant le coût à 1,50 €, à la condition de planter 400 ml.

Le Conseil est en accord avec l'intervention de Monsieur ANDRIEU, il n'a pu que constater le coût important que représente l'entretien des chemins et le curage des 53 km de chemins et de fossés de la commune. Il est demandé à la commission en charge des chemins de faire un état des lieux afin de retenir les endroits sensibles.



Mairie de BIRAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur ANDRIEU s'il serait d'accord pour accompagner la commission, et expliquer et faire partager son expérience auprès d'autres agriculteurs, ce dernier déclare accepter.

Monsieur ANDRIEU souhaite également s'exprimer sur le fait qu'il estime que la commune de BIRAN mériterait d'être plus connue, et qu'il faudrait faire des efforts dans ce sens, on ne vend pas assez la commune de BIRAN. Le village est magnifique, il y a des artisans, des producteurs qui méritent d'être connus, et depuis peu la ferme préférée des Français au « Hitton ».

Sans être en total désaccord le Conseil estime que des efforts ont été faits, avec par exemple le site internet qui reçoit de nombreuses visites. Lorsque le centre socio-culturel et touristique, aura enfin vu le jour, il sera possible de mettre à disposition des dépliants, des produits locaux etc... Bien entendu cela reste à travailler.

Il est émis l'idée de faire un petit film publicitaire, Monsieur le Maire dit avoir déjà eu des contacts mais cela représente un coût qu'il trouve élevé. Monsieur ANDRIEU informe qu'il a parmi ces connaissances une personne qui pourra nous aider, pour un coût modique ; Il est proposé que Jacques-Michel VAISSE prenne contact avec cette personne.

Monsieur ANDRIEU quitte la séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Modification du tableau des emplois.

Monsieur le Maire informe le Conseil, comme cela avait déjà été évoqué lors du précédent mandat, que nous aurions l'opportunité, d'augmenter le temps de travail de Madame RAZA, qui occupe l'emploi de secrétaire de Mairie.

A ce jour elle intervient à raison de 15 heures par semaine, sur 3 demi-journées, dont deux sont ouvertes au public. On ne peut que constater que les conditions de travail ne sont pas bonnes et en constante dégradation et que cela devient très compliqué pour exercer un travail suivi. Il est également très difficile pour Monsieur le Maire de suivre les dossiers en collaboration avec le secrétariat à raison d'une seule demi-journée par semaine, il suffit que sur cette journée une réunion soit prévue en dehors de la commune il lui est impossible de voir la secrétaire.

Il est par exemple extrêmement compliqué de monter un dossier d'urbanisme, ce qui demande un temps certain. Du fait de la dématérialisation de tous les actes, beaucoup de travail se trouve déporté de l'administration vers le secrétariat. La dématérialisation ne nous apporte rien et bien au contraire.

A compter du 18 mai, il serait possible de rajouter 6 heures par semaine, Madame RAZA ayant donné sa démission dans une commune voisine ; Cela permettrait d'avoir un suivi beaucoup plus régulier des dossiers, le temps de travail serait réparti comme suit :



Mairie de BIRAN

- Le mardi toute la journée, avec ouverture au public le matin (inchangé)
- Le jeudi toute la journée, avec ouverture au public l'après-midi (inchangé)
- Le vendredi matin.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour la modification du temps de travail de Madame RAZA, pour le porter de 15 à 21 heures par semaine.

2. Préparation du budget 2021.

Gérard CARTAUD, informe le Conseil que le budget est bien avancé, les principales dépenses de voiries ayant déjà donné lieu à consultation du Conseil, ainsi que les projets d'investissements. Le budget devra être voté au plus tard pour le 15 avril, il propose d'ores et déjà de retenir la date du 13 avril pour voter le compte administratif et de gestion, ainsi que le budget prévisionnel 2021 et les taux d'impositions.

Nous sommes toujours en attente de certaines informations, notamment sur les recettes à savoir : les dotations de l'état, ainsi que les modalités de compensation des recettes de perception de la taxe d'habitation qui a été supprimée.

A ce sujet nous savons qu'il y aura un transfert de la taxe foncière sur le bâti perçu par le département au profit de la commune mais les contours de ce transfert ne sont pas encore définitivement connus. Une rencontre est prévue le 9 avril avec Monsieur le percepteur de Vic-Fezensac, afin de valider les principes techniques de ce transfert d'imposition.

Dans tous les cas il est utopique de s'attendre à une augmentation desdites recettes.

3. Questions diverses

Michèle MARTIN, souhaite intervenir sur un problème de circulation Au pont du Moulin, elle estime le croisement des véhicules sur cet ouvrage très dangereux, de part une absence de visibilité et la vitesse parfois excessive des véhicules, elle demande s'il est techniquement possible de faire quelque chose.

Cet ouvrage étant situé sur une route départementale, la commune ne peut rien faire directement, Monsieur le Maire va se rapprocher des services du Conseil départemental, pour demander qu'ils étudient les solutions afin de réduire les risques.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h20.

La date du prochain conseil municipal : le 13 avril 2021 à 21h00.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.